

accompagnement  
des personnes  
victimes d'exploitation  
dans le cadre  
de leur parcours  
migratoire

Gironde

**tél.** : 06 98 39 70 42

**courriel** : [ruelle33000@gmail.com](mailto:ruelle33000@gmail.com)

**site** : [www.associationruelle.org](http://www.associationruelle.org)

**ruelle**

relais urbain d'échanges et de lutte contre l'exploitation



# QUELQUES MOTS D'INTRODUCTION...

La lutte contre la traite des êtres humains a fait l'objet d'un certain affichage politique en 2014, avec notamment la publication du plan national de lutte contre la traite des êtres humains et l'adoption par l'assemblée nationale de la proposition de loi destinée à « lutter contre le système prostitutionnel ».

Néanmoins, sur le terrain, le moins qu'on puisse dire est que le travail d'accompagnement des victimes de traite ne s'est pas simplifié ces derniers mois. Au-delà des déclarations d'intention, qui sont probablement un préalable nécessaire à une amélioration de la situation, on constate au quotidien la difficulté qu'il y a à obtenir une mobilisation des services étatiques pour les victimes de traite. Dans le contexte économique et social qui est le nôtre, les publics prioritaires se multiplient : femmes seules, mères

célibataires, mineurs, personnes en situation de handicaps, personnes âgées isolées... Il nous faut alors solliciter, trois, voire quatre acteurs différents, pour obtenir, sans succès dans le délai requis, ne serait-ce qu'un hébergement pour une semaine pour une victime que les services policiers ont fait venir de l'étranger afin de l'entendre dans une procédure. Tout cela est très loin de l'engagement de la France, dans différents textes internationaux, à protéger les victimes de traite des êtres humains. C'est pourtant la réalité à laquelle nous sommes confrontés, et nous tentons d'y faire face !

Au-delà de ce constat, l'année 2014 a été incroyablement riche pour RUELLE. Je retiendrai trois éléments marquants : la relative augmentation du nombre de personnes orientées, la réalisation

d'actions de sensibilisation à destination des professionnels et l'organisation de l'exposition « À Contre-Allées » qui marquera, je le crois, une réelle étape dans la vie de notre association. Cette exposition prouve que notre pari peut être gagné : des personnes qui ont été exploitées, réduites en esclavage peuvent devenir auteurs d'une parole libre, sensibiliser le grand public en témoignant de ce qu'elles ont vécu, mais aussi afficher, avec fierté pour certaines, leurs projets d'avenir. Leur prise de parole leur donne une nouvelle place dans la société et leur permet, en miroir, de se sentir reconnues.

## M E R C I !

C'est donc avant tout aux personnes accompagnées qui ont réalisé l'exposition « À Contre-Allées » que vont mes remerciements.

Il serait toutefois illusoire de croire que ce travail aurait pu avoir lieu sans les professionnels qui ont été à leurs côtés durant l'année écoulée. Merci donc à Mariannick, qui rencontre les personnes au jour le jour en fonction de leurs besoins, que ce soit au cours des ateliers, mais également avec disponibilité, patience, bienveillance et rigueur dans le cadre d'un accompagnement social contenant qui vise à permettre à chacun de trouver ou

retrouver l'autonomie nécessaire pour ne plus avoir besoin un jour d'une structure comme RUELLE.

Un très grand merci également au photographe Christophe Goussard qui a mis talent, énergie, patience et enthousiasme au service de l'expression artistique des personnes, tout en participant au projet en tant qu'artiste et en s'investissant dans la partie plus logistique du projet.

Merci à Bérénise dont l'écoute professionnelle et bienveillante a permis à certaines des personnes suivies de surmonter ou d'apprendre à vivre avec le traumatisme subi par les faits d'exploitation.

Merci aux membres du Conseil d'administration. L'énergie, l'enthousiasme, la disponibilité et les compétences que chacun a pu mettre au service de l'action de RUELLE sont la condition sine qua non de la poursuite de l'aventure. Soyez en largement remerciés !

Merci aux donateurs privés et aux entreprises dont le soutien moral et économique est essentiel pour notre équilibre économique... et pour notre sérénité : Applicatour, PFM Médical, Aux 1000 feuilles...

Merci à nos adhérents dont la confiance est pour nous l'un des multiples moteurs qui nous poussent à continuer !

Merci enfin à toutes celles et tous ceux qui, de multiples manières,

rendent possible l'existence de RUELLE : Alain Brun, Benjamin Delalande, Emily Fiennes, Les Musiciens du groupe Chemins de Traverses, les responsables des structures qui nous hébergent...

Il me faut malgré tout, évoquer la tension économique que connaît RUELLE, comme beaucoup de structures comparables, dans le contexte qui est le nôtre. Le refus de certains financements a obligé les professionnels de l'équipe à augmenter considérablement leur investissement bénévole.

En outre, nous n'avons pu accompagner certaines des personnes de manière aussi satisfaisante que nous l'aurions souhaité. Deux exemples permettent de le comprendre. Une

personne a été identifiée hors de Bordeaux et nous n'avons pas pu l'accompagner avec la régularité qui aurait été nécessaire pour lui permettre d'aller jusqu'au bout de sa démarche de dépôt de plainte. L'autre a été éloignée de Bordeaux pour des raisons de sécurité, et là encore, l'accompagnement proposé par RUELLE ne nous semble pas avoir été réellement conforme à ce que nous jugeons nécessaire pour considérer que nous avons fait notre possible pour lui éviter de retomber dans de nouvelles formes d'exploitation. Nous espérons que l'année 2015 nous permettra d'augmenter le temps de travail de l'éducatrice spécialisée et de recruter de manière pérenne un autre professionnel afin que notre action soit à la hauteur de nos ambitions.



# VIE ASSOCIATIVE

En 2014, RUELLE compte trente-cinq adhérents.

Son Conseil d'administration se compose de six personnes, qui se sont réunies à sept reprises au cours de l'année.

Nos actions ont été soutenues financièrement par

- ▶ la préfecture de la Gironde sur le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,
- ▶ la Mairie de Bordeaux,
- ▶ le Fonds de dotation pour la Culture InPact,
- ▶ des donateurs privés (entreprises et particuliers). Le système du Cosame (Cotisation salariale mensuelle) permet à des entreprises de donner chaque mois une somme fixe à RUELLE au nom de ses salariés. Une entreprise peut choisir de donner dix euros par mois et par salariés, soumis à déductions fiscales : <http://associationruelle.org/espace-entreprise.html>



# BILAN QUALITATIF

L'association RUELLE (Relais Urbain d'Echanges et de Lutte contre L'Exploitation) reconnue d'intérêt général, a pour objet de lutter contre l'exploitation des migrants. Mais ces pratiques sont par définition clandestines. Pour faire émerger ces situations, il est essentiel de sensibiliser les membres de la société civile et les professionnels sur cette problématique.

En 2014, nous avons

- ▶ organisé des actions de sensibilisation des professionnels à la question de l'exploitation des migrants,
- ▶ organisé des actions de sensibilisation de la société civile à travers une exposition photographique,

- ▶ identifié des migrants victimes de tels faits,
- ▶ accompagné les victimes identifiées en leur donnant les moyens de redevenir sujets de leur vie,
- ▶ proposé des ateliers artistiques collectifs aux personnes victimes afin qu'elles puissent témoigner,
- ▶ échangé sur les pratiques d'exploitation des migrants.

## **SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS**

La détection des victimes est une difficulté centrale dans la lutte contre la traite des êtres humains. En 2014, trois temps d'échanges avec les professionnels ont été

organisés afin d'améliorer le repérage des situations.

Quatre-vingt douze professionnels se sont déplacés lors de trois rencontres :

- ▶ le 5 mai 2014 à Bordeaux lors d'une présentation en partenariat de la brigade mobile de recherche de la DZPAF,
- ▶ le 2 juin 2014 à Libourne lors d'une présentation en partenariat avec la brigade de recherche de la gendarmerie de Libourne et le lieutenant colonel Eric Panloup, coordinateur national de la lutte contre la traite au sein de la Mission Interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF),
- ▶ le 25 septembre à Bordeaux avec le lieutenant colonel Eric Panloup (MIPROF).

Trente-six personnes nous ont été orientées par des organismes différents (vingt-sept personnes exploitées sur Bordeaux-CUB et neuf hors Bordeaux-CUB).

Les personnes nous ont été orientées par :

- ▶ le Parquet de Bordeaux : 6 personnes,
- ▶ les services de police (DZPAF/PJ/gendarmerie) : 4 personnes,

- ▶ des associations : 13 personnes,
- ▶ des compatriotes : 5 personnes,
- ▶ l'Office français de L'immigration et l'Intégration : 2 personnes,
- ▶ les services sociaux (MDSI-Hôpitaux) : 4 personnes,
- ▶ des particuliers : 2 personnes.

Soit, 27 % des orientations en provenance des services de police spécialisés ou directement par le Parquet.

Les services de gendarmerie ou de police orientent de plus en plus de personnes vers RUELLE, le plus souvent lors du dépôt de plainte. Ces mêmes personnes, sont parfois passées par d'autres services ou associations avant le dépôt de plainte, mais n'ont souvent pas été repérées par les professionnels comme étant victimes d'exploitation. Il reste donc important de poursuivre la formation de ces professionnels afin que ces personnes se voient proposées, plus rapidement une aide.

Une convention a été signée en juin 2014 entre le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, le Parquet, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la Préfecture et RUELLE afin de faciliter l'identification et l'accompagnement des jeunes exploités dans la délinquance forcée.

Un accompagnement avec l'Agence Transitions a pu être mis en place grâce au Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) Aquitaine afin de préparer la mise en place d'actions de formation vers les professionnels.

*En 2015, nous allons poursuivre par des formations plus développées, proposées aux professionnels susceptibles d'être au contact de victimes de traite. Nous projetons d'organiser deux sessions de formations de deux jours.*

## IDENTIFICATION DES SITUATIONS D'EXPLOITATION

En 2014, nous avons rencontré trente-six nouvelles personnes.

Cinq personnes qui ne faisaient pas partie de notre public ont été réorientées. Les orientations sont plus adaptées que ce que nous constatons en 2013, même lorsque les personnes n'ont pas évoqué avec le premier interlocuteur la situation d'exploitation.

Six personnes sont venues vers RUELLE grâce à l'information donnée par un compatriote. Nous comptons sur cette dynamique pour atteindre les personnes les plus en danger, celles qui ne sont repérées par aucune structure.

Afin de faciliter la prise de contact avec de potentielles victimes, nous nous sommes déplacés pour 13 personnes, pour une première rencontre, dans les locaux des partenaires. Lorsque les personnes se trouvaient hors Bordeaux-CUB, nous les avons souvent rencontrées dans des MDSI (Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion), grâce à un partenariat avec le Conseil Général de la Gironde. Ces déplacements permettent de délivrer une information aux victimes présumées et d'évaluer leur situation.

Dans certaines situations, l'écoute et l'orientation vers des structures d'hébergement a suffi à désamorcer des situations à risque. Le travail de l'association relève alors d'actions de prévention.

On retrouve ce risque d'exploitation dans des familles qui hébergent un(e) compatriote, pour l'aider à venir en France. Mais le manque de possibilités de logements autres — notamment le manque de places en Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) —, oblige la personne à rester plusieurs mois sans possibilité de travailler lorsqu'elle est en demande d'asile. L'accueillant, après plusieurs mois, souhaite que la personne quitte son domicile, mais cette dernière n'a pas d'autre solution. Les relations deviennent conflictuelles, l'accueillant reprochant à la personne de rester, lui occasionner des frais et exige alors qu'elle effectue plus de



tâches domestiques. La personne accueillie, consciente de l'effort de son compatriote accepte. Les relations se dégradent, la personne ressent qu'elle est de trop, l'accueillant culpabilise de la mettre dehors sans solution autre et les échanges se crispent, devenant parfois violents, souvent dégradants. Dans ces situations, une proposition de logement autre suffit à sortir de cette spirale susceptible de conduire à des situations d'exploitation, mais le dispositif d'hébergement ne peut pas toujours répondre rapidement à ces demandes.

Nous avons rencontré six mineurs. Cinq ont été identifiés comme victimes de faits de traite des êtres humains et commettaient des actes de délinquance. Ils ont été rencontrés au sein du tribunal de Bordeaux lors de leur déferrement.

*Nous développerons en 2015 l'utilisation du diaporama réalisé lors des ateliers photos (Exposition « À Contre-Allées ») pour intervenir au sein de structures accueillant un public de migrants, dont certains peuvent connaître des situations d'exploitation (CADA, hébergements jeunes majeurs isolés...). Ce support permettra d'échanger avec les personnes présentes sur les situations d'exploitation et d'éviter, par la connaissance du droit, qu'elles se retrouvent dans ces situations. Il peut aussi permettre à des victimes d'entendre une première information et de solliciter un accompagnement.*

Ce n'est que lorsqu'une personne est identifiée comme victime d'exploitation qu'un accompagnement

par l'ensemble de l'équipe lui est proposé.

## ACCOMPAGNEMENTS

Le but de l'accompagnement peut se définir de la manière suivante :

- ▶ aider la personne à **quitter physiquement le lieu d'exploitation** (accès à une solution en termes d'hébergement, alimentation, hygiène)
- ▶ aider la personne à **s'émanciper de la relation d'exploitation** (accompagnement psychologique, social et juridique). Plus fondamentalement, l'émancipation implique de donner à la personne les moyens de redevenir sujet de sa vie. C'est la raison pour laquelle l'accès à une expression artistique, que ce soit comme auteur ou spectateur, est aujourd'hui au centre de l'accompagnement proposé.

## L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La sortie physique du lieu d'exploitation

Cette année, une seule personne a eu besoin et a accepté d'être éloignée de la région bordelaise.

Pour d'autres situations, nous avons eu recours à trois reprises à des lieux d'hébergement d'urgence

pour des personnes désireuses de quitter leur situation d'exploitation.

Les difficultés d'accès à un hébergement d'urgence, dans le département, complique le travail de l'éducatrice. Pour l'heure, nous avons toujours réussi à trouver une solution pour les personnes, parfois en assurant nous-même la transition avec une place en hôtel, mais ces difficultés sont révélatrices des écarts entre les engagements de l'État français et les possibilités effectives d'hébergement. Le public que nous accompagnons est trop souvent considéré comme non prioritaire pour l'accès à un hébergement, malgré les engagements de l'État en matière de protection et d'accompagnement des victimes de traite des êtres humains. Ces difficultés sont encore plus importantes lorsqu'il s'agit d'hommes.

### L'émancipation de la relation d'exploitation

Parmi les trente-et-une personnes accompagnées par RUELLE en 2014, nous pouvons estimer que neuf ont réellement pu s'affranchir de la relation d'exploitation qui les avait conduites jusqu'à nous. Nous estimons que la majorité d'entre elles a trouvé des ressources qui lui permettront d'éviter de retomber dans une nouvelle forme d'exploitation. Néanmoins, ce bilan globalement positif ne peut masquer deux réalités qui le sont moins.

À ce jour, nous ne parvenons toujours pas à créer de lien suffisamment solide avec les mineurs délinquants rencontrés lors de leur déferrement devant le Parquet. Différents éléments expliquent cette difficulté : peu de temps pour créer une accroche, lieux de placements souvent communs pour les mineurs interpellés ensemble, aptitude des groupes à maintenir un contact avec les jeunes même durant la garde à vue... Nous espérons pouvoir améliorer ce type d'accompagnement au cours de l'année 2015.

Certaines des personnes qui ont pu rompre la relation d'exploitation nous semblent rester fragiles et influençables, ce qui laisse craindre qu'elles puissent retomber à la merci du premier venu. Certaines de ces personnes ont bénéficié d'un hébergement à caractère social éloigné de Bordeaux ce qui a considérablement limité notre capacité à leur proposer un accompagnement contenant et un investissement dans les ateliers de groupe qui sont une ressource essentielle pour que la personne se dote d'un réseau amical et social susceptible de diminuer sa vulnérabilité face à un nouveau risque d'exploitation. Cette difficulté ne peut que nous inciter à développer des partenariats avec les structures d'accueil éloignées de la Gironde afin de pouvoir mieux

attirer leur attention sur les spécificités du public accompagné.

## L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

La coopération avec les autorités policières et judiciaires est définie dans le projet associatif de RUELLE comme un indicateur signifiant de l'émancipation à l'égard de la relation d'exploitation.

Aussi, le travail du juriste vise :

- ▶ une information sur les droits des personnes exploitées,
- ▶ un accompagnement vers les services de police (dépôts de plainte ou témoignage) et le suivi par un avocat lorsqu'une procédure est entamée. RUELLE met clairement en œuvre une démarche pro-active : il s'agit d'informer la personne en allant au-devant de sa demande pour l'inciter à se libérer de la relation d'exploitation.

Sur trente personnes accompagnées en 2014 :

- ▶ six personnes ont déposé plainte ou témoigné devant les services de police ou gendarmerie. Pour ces six personnes, une procédure judiciaire est en cours,
- ▶ six audiences au tribunal correctionnel ont eu lieu ; Ruelle a accompagné huit personnes concernées,

- ▶ deux personnes ont été régularisées en 2014 au titre de l'article L316-1 du code du CESEDA, titre de séjour délivré aux victimes de traite des êtres humains qui coopèrent avec les autorités de justice. Ces deux personnes ont trouvé du travail depuis leur régularisation,
- ▶ une personne détient un récépissé pour ce même motif, pendant la durée de l'instruction,
- ▶ deux personnes sont dans l'attente de l'obtention de ce titre de séjour (une personne a pu retirer ce titre en janvier 2015).

## L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Au cours de l'année, quatre nouvelles personnes ont bénéficié d'entretiens individuels réguliers avec la psychologue. Ce nombre est largement insuffisant compte tenu des demandes. D'autant que plusieurs personnes accompagnées en 2013 ont sollicité ponctuellement la psychologue lors de moments difficiles. Mais les disponibilités de la psychologue sont limitées, tout comme nos capacités financières. Elle a ainsi pu intervenir de manière bénévole sur 2014, mais il est essentiel pour nous de pouvoir obtenir un financement pérenne pour son poste.

Les ateliers collectifs

Nous avons proposé au cours de l'année plusieurs sorties collectives.

Nous constituons nous-mêmes les groupes pour les sorties collectives en prenant en considération la personnalité des personnes, les faits subis et leur origine géographique afin d'éviter la reproduction de relations de domination / soumission. La plupart des sorties ont eu lieu dans le cadre des ateliers photos. Au-delà de l'activité proposée, ces ateliers ont permis la création d'une véritable dynamique de groupe, positive pour l'ensemble des participants. Des liens d'amitié se sont créés. Grâce à ces temps d'échanges, les personnes ont pu s'entraider et trouver des ressources indépendamment de la médiation de RUELLE. Deux personnes ont ainsi pu être mises en relation avec un employeur qui leur a proposé un CDI.

Une personne a trouvé une solution de logement provisoire par l'intermédiaire d'une autre.

Cette dynamique est précieuse, et nous souhaitons la faire perdurer, à travers les groupes que nous accompagnons. Ces groupes tendent à rompre l'isolement des personnes. Ils permettent aussi aux professionnels de prendre appui sur des tiers pairs pour aider une personne.

L'art comme porte de sortie de l'exploitation et comme outil de sensibilisation

En 2013 a commencé un atelier photo pour les personnes accompagnées par RUELLE, encadré

par le photographe Christophe Goussard. Ce projet artistique, soutenu par le fonds de dotation « InPact », avait pour objectif d'accompagner les personnes dans la reconstruction de leur estime de soi, par un geste artistique tout en fournissant un formidable outil de sensibilisation du grand public à la question des formes contemporaines d'exploitation.

Le moment phare de ce projet s'est construit autour de l'exposition « À Contre-Allées » dans la salle Goupil du musée d'Aquitaine du 25 septembre au 3 novembre 2014.

Le premier semestre 2014 a été consacré à la réalisation des photos dans le cadre d'ateliers ou lors d'accompagnements plus personnalisés.

Sept ateliers collectifs ainsi qu'un week-end ont été proposés aux participants, en plus des rencontres individuelles avec le photographe Christophe Goussard. Dix personnes ont participé à ce projet.

Cette période a également été le moment pour l'équipe de RUELLE de concevoir avec nos partenaires, le musée d'Aquitaine et InPact la mise en place de l'exposition (réalisation technique, stratégie de communication, financements annexes...).

La veille du vernissage, une visite de l'exposition a été réservée aux personnes qui ont participé aux

ateliers photos. Ce moment leur a permis d'apprécier le fruit de leur participation à ce projet artistique.

Le vernissage de l'exposition a eu lieu le jeudi 25 septembre et s'est déroulé en deux temps : le premier à destination d'un public professionnel, le second consacré aux institutions publiques et au grand public.

Nous avons invité le Lieutenant Colonel Eric Panloup (coordinateur national de la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation) a exposé le contexte national de la lutte contre la traite. Bénédicte Legendre et Mariannick ont évoqué le contexte local lors d'un temps de rencontre avec le monde professionnel. Une visite de l'exposition leur a ensuite été proposée.

La partie du vernissage consacrée au grand public a commencé par un concert de jazz de l'ensemble « Les chemins de traverses » autour de pièces de Kurt Weill. François Hubert, directeur du musée, Fabien Robert, adjoint à la culture, Laurence Drake, du fonds de dotation InPact et Bénédicte Legendre ont ensuite pris la parole devant plus de 300 personnes. Un buffet a été proposé à l'ensemble du public.

L'exposition a été officiellement ouverte permettant aux personnes présentes de la visiter.

Ce premier projet artistique a permis de confirmer l'importance dans l'accompagnement des personnes, du processus créatif ; la proposition de ces ateliers collectifs permet à chaque personne de retrouver un geste fertile et généreux. L'objectif qui était de construire un projet artistique de qualité a été atteint ; l'exposition a permis de présenter un certain nombre d'œuvres dont toutes avaient les qualités intellectuelles, esthétiques et émotionnelles nécessaires à cette démarche artistique.

Ce projet a également permis une visibilité importante de RUELLE auprès des institutions publiques locales et nationales, des médias et du public.

*En 2015, l'exposition photos voyagera en gare de Bordeaux Saint Jean, en partenariat avec la fondation SNCF.*

*Elle servira également de support à la discussion pour rencontrer des groupes au sein de la Maison de la Justice et du Droit, grâce à un partenariat avec le CDAD (comité départemental d'accès aux droits).*

*Par ailleurs, nous avons présenté diverses demandes de financement d'ateliers visant la réalisation par les personnes accompagnées par RUELLE de spots radios et vidéos destinés à leur permettre de témoigner des faits subis.*

Le dossier de presse en annexe, témoigne du relais médiatique important qu'a connu ce projet.



# ÉCHANGES SUR LES PRATIQUES D'EXPLOITATION DES MIGRANTS

## LA CRÉATION DU SITE INTERNET

<http://associationruelle.org>

Le site de l'association continue d'être enrichi par des articles, bibliographies ou actualités de l'association.

Une page facebook a été créée pour annoncer l'exposition photos « À Contre-Allées » et pour diffuser des informations et actualités sur la traite des êtres humains (<https://www.facebook.com/assoruelle>). Elle est suivie par 243 internautes à ce jour !

Le but de ces outils de communication est de sensibiliser le grand public aux réalités de la traite des êtres humains, fournir des références bibliographiques à des étudiants ou professionnels cherchant des sources scientifiques, proposer des indicateurs aux professionnels de terrain. Il permet à toute personne de nous solliciter sur une situation donnée.

Nous avons accueilli en 2014, pour une période de six mois, un stagiaire en communication de l'école Sup de Pub de Bordeaux. Cet accueil a été rendu possible

grâce au financement, à la mise à disposition de bureaux et au mécénat de compétences proposés par l'entreprise Applicatour.

Son stage a permis de préparer dans de meilleures conditions la communication autour de l'exposition photographique, ainsi que la création d'un document destiné aux entreprises qui souhaiteraient nous soutenir financièrement. La démarche COSAME (cotisation salariale mensuelle) initiée en 2013 se poursuit, pour impliquer les entreprises locales dans leur démarche RSE (<http://associationruelle.org/espace-entreprise.html>)

## LES ÉCHANGES AVEC LES AUTRES STRUCTURES ET ASSOCIATIONS

Le travail en réseau est une dimension essentielle du projet de RUELLE.

L'association a participé à une étude conduite par l'association ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes) sur la prise en charge des mineurs victimes de traite en France.

Nous avons également été sollicités pour participer à une étude de la Commission Européenne – DG Affaires Intérieures – portant également sur les enfants victimes de la traite. Ecorys Brussels Belgium [www.ecorys.com](http://www.ecorys.com)

En avril 2014, grâce à un projet Grundtvig, l'éducatrice spécialisée est partie une semaine à Padoue en Italie, pour une formation sur la traite des êtres humains. Cette formation rassemblait sept travailleurs sociaux de sept pays (Luxembourg, Ireland, Lituanie, Turquie, Finlande et Italie) qui accompagnent des victimes de traite des êtres humains. Chacun a pu présenter le modèle juridique et l'accompagnement social proposés dans son pays et plus précisément sa structure. Nous avons pu confronter les différentes approches et échanger sur les bonnes pratiques.

Cet échange a donné lieu à une présentation powerpoint en juin 2014 devant les adhérents de RUEELLE. Il a également permis d'avoir des contacts avec différentes structures européennes impliquées dans la lutte contre la traite des êtres humains. Les contacts se poursuivent avec la structure italienne. L'approche plus avancée de l'Italie en matière d'accompagnement des victimes de travail forcé est intéressante pour nous permettre d'améliorer nos propositions de partenariats.

*En 2015, nous accueillerons une stagiaire italienne, par le biais du programme Erasmus Plus, pour une durée de 3 mois.*


La méthode de travail utilisée par les professionnels de RUEELLE est ajustée en équipe, grâce à l'aide

d'un superviseur Alain Brun. Nous nous sommes rencontrés onze fois en 2014.

## CONCLUSIONS

L'année 2014 a contraint l'équipe de professionnels qui accompagne les victimes à faire preuve d'une réelle capacité d'adaptation. Les faibles moyens financiers de l'association ont nécessité une implication bénévole de tous.

Pour autant, le travail de protection et d'accompagnement des victimes doit être proposé par une équipe de professionnels, qui puisse se rendre disponible dans de brefs délais, équipe soumise à une obligation de confidentialité, mais surtout procédant à une réelle analyse objective des situations, afin d'éviter que l'émotion ne guide l'accompagnement de personnes qui ont avant tout besoin de repères et d'une écoute bienveillante mais professionnelle. Ce travail d'analyse implique également un temps d'échange entre les professionnels pour revenir sur les situations rencontrées. Apporter aux personnes des solutions concrètes et réalistes au regard du contexte économiquement difficile qui est le nôtre implique du temps d'accompagnement, d'écoute et de partenariat. Il doit pouvoir être proposé dans de meilleures conditions pour tous, afin que les victimes s'identifient



comme telles, et s'associent de diverses manières, à la lutte contre l'exploitation.

Les réseaux qui exploitent ces personnes sont souvent étendus en Europe et leur réactivité est impor-

tante. On ne peut se permettre de faire preuve d'approximation, voire d'amateurisme lorsqu'on se donne pour ambition de proposer une réelle alternative aux victimes de ces faits.



# BILAN CHIFFRÉ

<b>Nombre de personnes adressées à RUELLE en 2014</b>	<b>36*</b>
Femmes	25
Hommes	11
*dont 5 mineurs	

<b>Origines</b>	
Europe de l'Est	14
Afrique de l'Ouest	9
Afrique sub-saharienne	6
Afrique Centrale	2
Amérique du Sud	1
Asie	1

<b>Nombre de personnes adressées en 2012-2013 toujours accompagnées en 2014</b>	<b>5</b>
<b>Nombre de nouvelles personnes accompagnées par RUELLE en 2014</b>	<b>31</b>

Type d'exploitation	
Exploitation par le travail	6
Exploitation sexuelle	6
Esclavage domestique	9
Délinquance forcée/mineurs	9

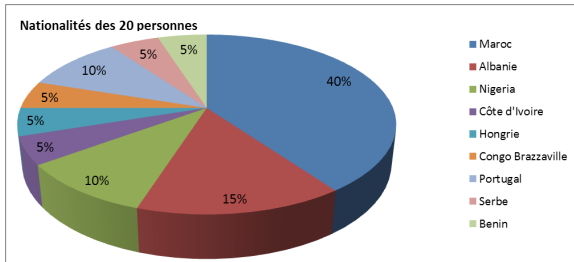
Service orienteur	
Orientée par les services police/Préfecture/gendarmerie	10
Institutions (OFII-Inspection du travail-Hôpitaux-Préfecture)	6
Associations	13

<b>Rencontres directes/compatriotes</b>	<b>7</b>
---	----------

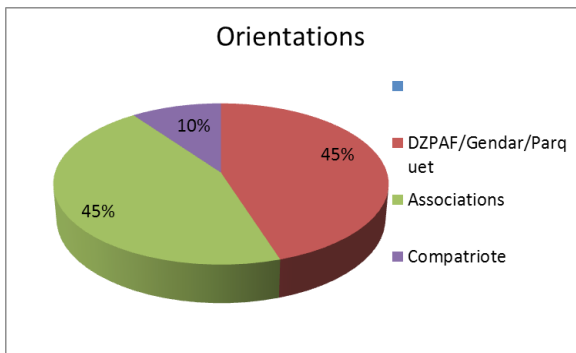
Lieu d'exploitation-de résidence de la personne	
Personnes sur Bordeaux-CUB	30
Personnes hors Bordeaux-CUB	6

<b>Nombre de femmes exploitées avec enfant(s) en France</b>	<b>4</b>
<b>Nombre de femmes exploitées avec enfant(s) au pays</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de personnes orientées par RUELLE vers services de police</b>	<b>4</b>
<b>Nombre de plaintes avec constitution partie civile rédigées</b>	<b>2</b>
<b>Nombre d'enfants ayant rejoint leur parent en France</b>	<b>4</b>

Bilan chiffré réalisé à partir de vingt situations de personnes accompagnées par RUELLE depuis 2012, pour lesquelles la situation d'exploitation a été reconnue.

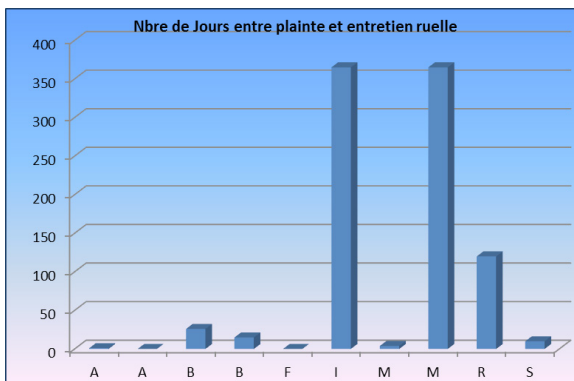


Répartition des nationalités parmi les vingt dossiers étudiés (35 % d'Européens, pour 65 % d'Africains).



Dans onze situations (65 %), la plainte a été préalable à la rencontre avec RUELLE. Parmi ces situations, huit nous ont été orientées par les services enquêteurs spécialisés. Le délai entre l'orientation et le premier entretien est réduit, souvent le même jour.

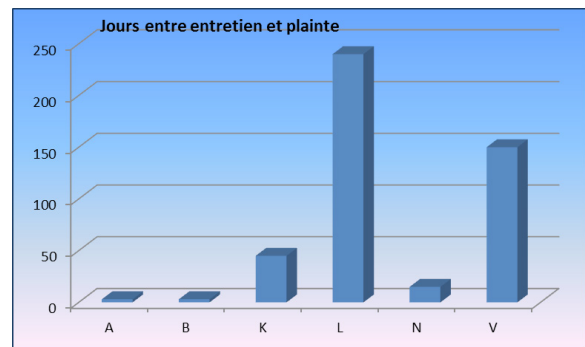
Dans une situation l'orientation a été faite par une association, plusieurs mois après. Le service qui avait reçu la plainte n'était pas un service spécialisé. La répartition de ces onze dossiers en fonction du délai est donnée dans le graphique suivant.



Dans neuf situations, il ne s'agissait pas d'orientations faites par la Police suite à un dépôt de plainte (35 %).

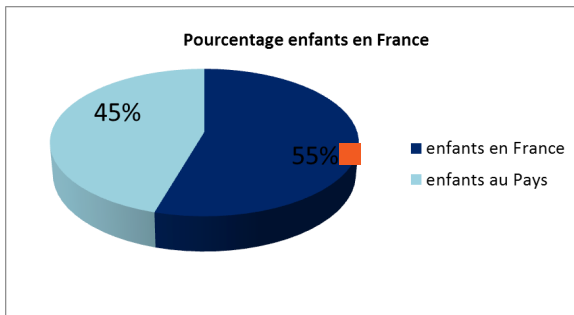
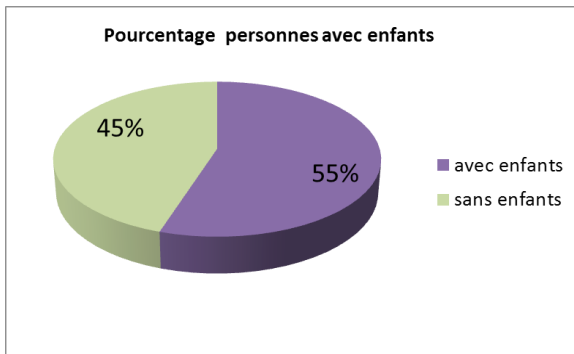
Dans six situations, les professionnels de RUELLE ont travaillé avec la personne pour qu'elle puisse porter plainte ou témoigner. Le travail est parfois long pour mettre en confiance la personne.

Dans trois situations les personnes n'ont pas porté plainte. Il s'agit pour une, d'une personne mineure. Pour les deux autres, deux jeunes majeures, arrivées mineures (13 ans) en France. L'une n'a pas souhaité porter plainte, à ce jour, contre la famille qui l'a hébergé et exploité. La seconde n'a pas non plus porté plainte pour des questions de sécurité, à l'égard du groupe qui l'exploitait.

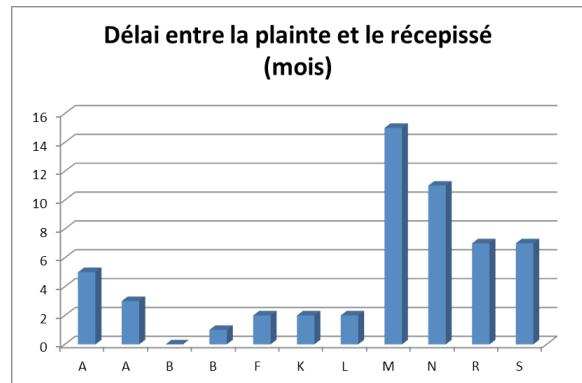
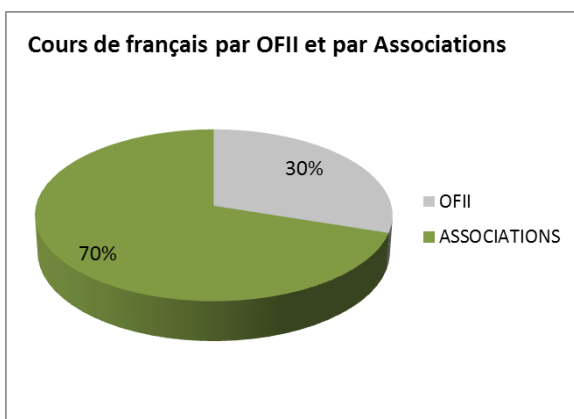
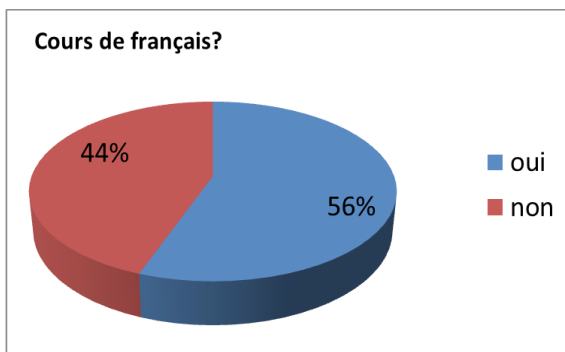


À ce jour, nous recevons plus d'orientations de la part des services enquêteurs. Nous espérons pouvoir équilibrer ces pourcentages en améliorant le repérage des situations par les professionnels, afin que les personnes, non identifiées, plus en danger, puisse être également accompagnées.

Une majorité de ces personnes ont des enfants (55 %) en France ou restés au pays comme le montre la figure suivante. Le travail proposé doit nécessairement les prendre en compte.



La majorité des personnes n'attendent pas la délivrance du titre de séjour et la signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration pour prendre des cours de français. Les associations souvent de bénévoles, sont la première orientation pour ces personnes.



La période après le dépôt de plainte est souvent la plus insécurisante. Les personnes ont levé le secret sur les actes d'exploitation, mais restent très fragilisées car elles sont dans l'attente du récépissé qui ouvrira des droits (travail, sécurité sociale, logement autre que d'urgence..). Malgré le fait que les risques soient élevés pour elles, cette période est très variable, et peut pour certains prendre plusieurs mois. Le délai moyen entre la plainte et la réception du récépissé était de 5 mois. Au minimum, il était égal à 0 et au maximum à 15.

Délai plainte/premier travail déclaré retrouvé :

Sur 18 personnes, 11 ont retrouvé du travail, dans un délai moyen de 4,5 mois. Parmi elles, 8 personnes ont obtenu un CDI.

Parmi les 7 personnes qui n'ont pas trouvé de travail :

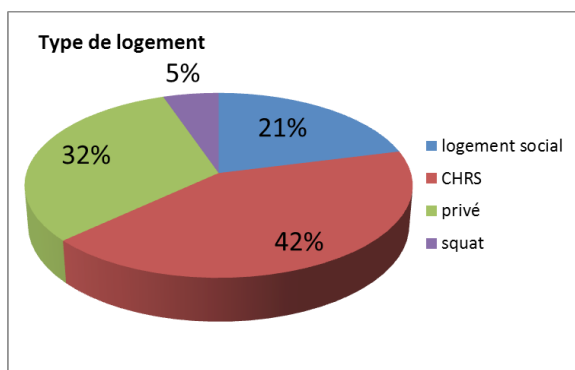
- 4 sont en formation,
- 2 sont des femmes avec au moins 2 enfants, âgés de 1 à 9 ans, qui ont des difficultés à s'adapter aux modalités de recherche d'emploi,
- 1 est un jeune homme de 18 ans, qui est dans l'attente d'une orientation vers une formation.

Il faut également souligner que la CAF ne peut verser des aides, notamment pour prendre en charge une partie des frais de garde des enfants, que lors de la délivrance du titre de séjour, et non du récépissé. Or, le titre de séjour n'est souvent

mis en fabrication qu'après la visite médicale OFII. Cette visite n'est jamais programmée avant 3 mois, et bien souvent les personnes attendent 6 mois.

Ainsi, les démarches d'insertion sont souvent ralenties pour les femmes seules avec enfant. Par ailleurs, aucun rendez-vous pôle emploi n'est proposé avant les 4 premiers mois d'inscription. Ainsi, la plupart des personnes ont trouvé un travail par leurs propres moyens.

Si la majorité des personnes sont orientées, après l'obtention de leur titre de séjour, dans un CHRS, une part non négligeable trouve rapidement à se loger dans le parc privé.



Lors de la délivrance d'un premier titre de séjour, les personnes ne disposent souvent d'aucun avis d'impôt sur le revenu à présenter, et la seule allocation à laquelle ils peuvent prétendre est l'ATA (11,40 €/j). Elles n'ont souvent pas les moyens d'avancer une caution. Aussi les démarches pour accéder à un logement dans le parc privé sont difficiles. Ces chiffres s'expliquent par la difficulté d'accès à un logement social, même pour les personnes titulaires d'un emploi.

Notre association doit travailler à établir des partenariats plus forts afin d'aider au mieux ces personnes.

Enfin, pour 53 %, la situation de traite des êtres humains n'a pas pu être qualifiée. Pour 18 % cela a été le cas et pour 29 % la procédure est

toujours en cours. Ce constat, établi sur un faible nombre de dossiers, reflète cependant une réalité nationale et la difficulté de retenir la qualification de traite des êtres humains devant les tribunaux. Il sera pertinent de réexaminer ces chiffres dans plusieurs mois, compte tenu du délais des procédures pénales, afin de confirmer ou non cette tendance.

